

Québec, le 14 juin 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 juin dernier, la députée de Marie-Victorin inscrivait au feuilleton plusieurs questions concernant un mémoire du Protecteur du citoyen portant sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Dans ce mémoire, le Protecteur du citoyen recommandait à la Commission de la santé et des services sociaux (CSSS) du Québec de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) :

- d'identifier un acteur institutionnel ou un groupe de recherche reconnu qui puisse établir les profils de la clientèle des personnes de moins de 65 ans hébergées en CHSLD public ou privé conventionné (S-7);
- de prendre rapidement les moyens requis afin d'adapter l'approche milieu de vie aux profils des personnes de moins de 65 ans hébergées en CHSLD public ou privé conventionné ainsi que l'offre de services disponible, et ce, à l'aide d'outils comme le plan de services individualisé (S-8).

Plus précisément, la députée de Marie-Victorin souhaite savoir si le MSSS a mis en place des mesures pour répondre à ces recommandations qui datent de février 2014.

Ceci étant, le MSSS est préoccupé par la situation des personnes de moins de 65 ans hébergées en CHSLD public ou privé conventionné. Depuis plusieurs années, l'on constate une diminution du nombre de personnes de moins de 65 ans hébergées en CHSLD. Le chiffre est passé d'environ 4 000 au 31 mars 2010 à 3 319, au 31 mars 2017, ce qui représente une diminution de 17 %. Au total, au 31 mars 2017, les personnes de moins de 65 ans représentaient 9 % de la clientèle hébergée en CHSLD publics et privés conventionnés.

... 2

Malgré le fait que les personnes de moins de 65 ans soient en minorité dans les CHSLD, certaines initiatives sont mises en œuvre pour mieux répondre à leurs besoins, par exemple, l'hébergement dans des ailes spécifiques et des programmes de loisirs adaptés. Comme discuté lors du Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD qui s'est tenu en novembre 2016, l'adaptation des soins et services, ainsi que celle du milieu, doivent être faite selon les caractéristiques spécifiques des résidents. Ainsi, les meilleures pratiques en ce sens doivent être diffusées et implantées dans tous les CHSLD. Notons, par exemple, le regroupement de clientèle en micro-milieus qui a été abordé lors du Forum sur les meilleures pratiques : usagers, CHSLD, soutien à domicile, qui s'est tenu les 14 et 15 mai derniers.

Le MSSS poursuit des travaux afin de définir et de mettre en place des modèles résidentiels mieux adaptés aux besoins de ces personnes et ainsi, favoriser leur participation sociale et la réalisation de leur projet de vie.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 18-MS-04096